

Le dispositif voisin citoyen

Les habitants ont la possibilité de s'inscrire au dispositif « **Voisin citoyen** ». Le principe est simple : sur la base du volontariat, les Éragniens peuvent se manifester pour former un groupe de citoyens avertis.



Ce groupe, accompagné par la Ville et les équipes de polices, sera amené à participer à des rencontres régulières pour échanger conseils et bonnes pratiques, afin de mettre en place un système d'entraide et de solidarité dans les différents quartiers de la Ville.

Pour devenir membre, il faut :

- Être majeur
- Résider à Éragny
- S'inscrire en remplissant le [formulaire en ligne](#)

Vous pouvez à tout moment vous retirer du dispositif en adressant un courrier à :

Mairie d'Éragny-sur-Oise
Hôtel de Ville
Place Louis Don Marino
95610 Éragny-sur-Oise

Liens utiles

[Inscription au dispositif Voisin citoyen](#)